

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES :
PSYCHOPEDAGOGIE ET METHODOLOGIE GENERALE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 9810 16 U36 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ,
sur avis conforme de la Commission de concertation

CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES : PSYCHOPEDAGOGIE ET METHODOLOGIE GENERALE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- ◆ de mobiliser des connaissances sociopsychopédagogiques actuelles et passées pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe et pour une meilleure adaptation aux publics scolaires ;
- ◆ de situer sa pratique quotidienne dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles ;
- ◆ de porter un regard réflexif sur le métier d'enseignant.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

La réglementation en vigueur impose aux apprenants de détenir un des titres suivants :

- ◆ Soit l'attestation de réussite de l'unité de formation 9810 11 U36 D2 « Certificat d'aptitudes pédagogiques : expression orale et écrite en français » classée dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court ;
- ◆ Soit l'attestation de réussite de l'unité de formation 9810 11U36 D1 « Certificat d'aptitudes pédagogiques : formation générale orientée vers l'enseignement – niveau 1 (UF1) » classée dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court ;
- ◆ Soit un certificat, diplôme, brevet délivré par la Communauté française ou jugé équivalent, qui sanctionne une section de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique du troisième degré de plein exercice ou une section technique ou professionnelle de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale ;

- ◆ Soit le CESS –enseignement général ou assimilé pour les candidats inscrits dans l’orientation « surveillant-éducateur » ;
- ◆ Soit être titulaire d’un titre de l’enseignement supérieur.

3. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Psychopédagogie et méthodologie générale	CPPM	K	96
3.2. Part d’autonomie			P
Total des périodes			24
			120

4. PROGRAMME

A partir de témoignages vécus, de situations concrètes, l’étudiant sera capable dans le respect des règles d’usage de la langue française :

- ◆ de caractériser les grands courants pédagogiques (pédagogie différenciée, pédagogie active, pédagogie par compétences, pédagogie de la remédiation, ...) ;
- ◆ d’établir le parallélisme entre des pratiques pédagogiques actuelles et les idées des grands penseurs d’hier et d’aujourd’hui ;
- ◆ d’analyser les caractéristiques affectives, intellectuelles, sociales de l’adolescent et de l’adulte en formation, dans le contexte sociétal et de l’évolution de leur personnalité, en vue de l’élaboration d’une démarche pédagogique adaptée ;
- ◆ de repérer des indices de troubles psychologiques (anorexie, assuétudes, agressivité, ...) en vue d’adopter des comportements adéquats et de passer le relais à bon escient ;
- ◆ d’analyser le fonctionnement du groupe en vue de proposer des moyens pour en gérer sa dynamique :
 - ◆ percevoir les différents climats qui peuvent régner dans une classe et leur influence sur l’apprentissage ;
 - ◆ mettre en place le type d’organisation du groupe-classe qui favorise un climat serein et facilitateur d’apprentissage ;
 - ◆ repérer au sein d’un groupe les différentes sources de conflits de type social, culturel, affectif (intelligence, handicap, préjugés, violence, racisme, ...) et appliquer les techniques de résolution de conflits ;
 - ◆ caractériser les aspects de la discipline, son utilité éducative, ses différentes formes, en référence au cadre et aux pratiques institutionnels ;
 - ◆ situer les limites de l’autorité dans la classe, dans l’école et dans la société ;
 - ◆ s’auto-évaluer par rapport aux relations en milieu scolaire ;
- ◆ de différencier les méthodologies appropriées aux différents types, formes et niveaux de l’enseignement secondaire ;
- ◆ d’effectuer les choix méthodologiques les plus efficaces en référence aux théories en vigueur en fonction :
 - ◆ des objectifs d’apprentissage,
 - ◆ du concept de transfert des apprentissages,

- ◆ des caractéristiques de l'apprenant, du groupe-classe et de l'enseignant,
 - ◆ du cadre institutionnel et des politiques éducatives,
 - ◆ du projet éducatif,
 - ◆ des programmes, des socles de compétences ;
- ◆ de rechercher des moyens de susciter la motivation ;
 - ◆ de donner du sens aux apprentissages et de les rendre fonctionnels ;
 - ◆ de favoriser la mémorisation dans l'apprentissage en s'appuyant sur des facteurs régissant le fonctionnement de la mémoire (rédaction des documents, rappel, prise de notes, ...) ;
 - ◆ de distinguer les différentes démarches mentales des apprenants (style cognitif, stratégie de résolution de problèmes, métacognition, ...) en vue de mieux identifier les difficultés d'apprentissage des étudiants et d'adapter sa méthodologie ;
 - ◆ de caractériser l'acte d'évaluer en se référant aux différents types d'évaluation (évaluation formative, évaluation sommative, auto-évaluation, évaluation continue, évaluation certificative, évaluation prédictive, ...) ;
 - ◆ de préparer des révélateurs d'évaluation en fonction des compétences à atteindre et de leurs niveaux taxonomiques (questionnaires, consignes, grille, barème, ...) ;
 - ◆ de s'informer et de réaliser de manière autonome une approche sociopsychopédagogique critique d'une situation-problème scolaire ;
 - ◆ de découvrir et d'appliquer certains éléments de la recherche scientifique des sciences humaines (neuropsychologie, neurobiologie, psychologie cognitive, ...) en vue de favoriser l'apprentissage ;
 - ◆ de mettre en évidence l'évolution de sa conception du métier d'enseignant par la constitution d'un portfolio, par exemple.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *à partir de situations concrètes et dans le cadre d'une approche scientifique ainsi que dans le respect des règles d'usage de la langue française* :

- ◆ de justifier des options psychopédagogiques et méthodologiques puisées dans les ressources scientifiques actuelles et passées pour rendre une situation d'apprentissage signifiante, attractive et efficace ;
- ◆ d'envisager le(s) mode(s) d'évaluation approprié(s) à la situation d'apprentissage évoquée et de justifier les choix opérés ;
- ◆ de présenter l'évolution de sa conception du métier d'enseignant, son questionnement par rapport à certains concepts théoriques et en référence à son propre mode de fonctionnement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de précision et la richesse de l'argumentation,
- la précision et la clarté de l'expression,
- l'utilisation d'une terminologie adéquate.

6. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.